

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE BEAUGENCY
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil treize, le 29 janvier à 20 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Canton de Beaugency, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège social à Beaugency, sous la présidence de Monsieur Fichou, Président de la Communauté de Communes du canton de Beaugency.

Conformément aux articles L2121-21, L2122-7, L2122-8, L5211-1, L5211-2, L5211-7 et L5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers communautaires : 25

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 17

Présents : Monsieur BAUDRON, Monsieur BUCAMP, Madame DONNADIEU , Monsieur DUCHEZ, Madame DUMAND, Monsieur ENGEL, Monsieur FAUCON, Monsieur FICHOU, Monsieur GAULT, Monsieur GOLHEN, Monsieur LAURENT, Monsieur OLLIVIER, Monsieur PICHON, Monsieur ROCHER, Madame TOUCHARD, Monsieur TRETON, Madame VANDENKOORNHUYSE

Secrétaire de séance : Monsieur DUCHEZ

Le procès verbal de la séance du 19 décembre 2012 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Délibération n°2013.01 : état des restes à réaliser

Etat des RAR en dépenses

	Entreprises	AE / Devis	Emis	Reste
MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE	ÉTÉ 45	3 468,40	1 973,40	1 495,00
	Maitrise d'œuvre	122 849,94	29 821,57	93 028,37
	Etude géotechnique	8 946,08	-	8 946,08
	Qualiconsult	21 151,26	10 261,26	10 890,00

	Dekra	5 932,16	3 322,15	2 610,01
	Lot n°00	155 480,00	45 886,81	109 593,19
	Lot n°01	284 648,00	234 983,37	49 664,63
	Lot n°02	275 757,93	260 516,25	15 241,68
	Lot n°03	95 680,00	90 655,48	5 024,52
	Lot n°04	303 106,07	31 671,32	271 434,75
	Lot n°05	77 015,48	58 911,66	18 103,82
	Lot n°06	63 032,79	12 996,69	50 036,10
	Lot n°07	104 279,84	61 987,96	42 291,88
	Lot n°08	143 520,00	14 352,02	129 167,98
	Lot n°09	51 185,10	22 484,15	28 700,95
	Lot n°10	28 704,00	4 305,64	24 398,36
	Lot n°11	53 412,93	-	53 412,93
	Lot n°12	33 246,20	-	33 246,20
	Sous total MSP	1 831 416,18	884 129,73	947 286,45
Budget 2012 au 2313	1 830 000,00	884 129,73	945 870,27	
HOTEL COMMUNAUTAIRE	Maitrise d'œuvre	28 645,96	28 645,96	-
	Coordination SPS	1 758,12	1 406,48	351,64
	Contrôle technique	3 300,96	1 758,12	1 542,84
	Desamiantage	12 731,23	12 094,67	636,56
	Lot n°01	29 875,66	29 655,00	220,66
	Lot n°02	6 578,00	6 578,00	-
	Lot n°03	10 462,33	9 669,28	793,05
	Lot n°04	57 938,01	44 424,37	13 513,64
	Lot n°05	14 674,88	14 674,88	-
	Lot n°06	40 082,80	40 082,80	-
	Lot n°07	20 303,34	20 303,34	-

Lot n°08	22 885,46	22 885,46	-
Lot n°09	18 900,89	18 900,89	-
Lot n°10	29 005,17	29 005,17	-
Lot n°11	6 046,35	6 046,35	-
Lot n°12	11 960,00	11 960,00	-
Sous total HC au 2313	315 149,16	298 090,77	17 058,39
Epicerie Sociale au 2181	8 491,60	-	8 491,60
Mobilier HC au 2184	15 842,19	13 378,43	2 463,76
TOTAL INVESTISSEMENT			975 300,20

Etat des RAR en recettes

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
	Objet	Imputation budgétaire	Notifié	Emis	Reste
Hôtel Communautaire	DETR	1341	74 989,00	22 497,00	52 492,00
	Conseil Général 45	1383	15 400,00	-	15 400,00
	Sous total HC			90 389,00	22 497,00
Maison de Santé Pluridisciplinaire	CPER Etat	1388	184 859,00	-	184 859,00
	CPER Région	1382	73 000,00	36 500,00	36 500,00
	DETR	1388	181 141,00	28 944,65	152 196,35
	Conseil Général 45	1383	75 000,00	41 250,00	33 750,00
	Sous total MSP			514 000,00	106 694,65
TOTAL INVEST.			604 389,00	129 191,65	475 197,35

DONT ACTE

Délibération n°2013.02 : convention avec le centre de gestion du Loiret pour l'adhésion au service de médecine préventive

Le centre de gestion a mis en place depuis le 1er janvier 2010 un service de médecine préventive. L'objectif de ce service est d'assurer un suivi médical de qualité : visite médicale à l'embauche, visite médicale tous les deux ans, surveillance médicale particulière, examens complémentaires ; action sur le milieu professionnel (prévention globale en santé et sécurité au travail) ; action auprès des agents en arrêt de travail (attribution de congés longue maladie).

Cette adhésion se fait moyennant un taux de cotisation additionnel de 0.33% du montant de l'ensemble des rémunérations du personnel de la collectivité.

Cette convention est conclue à compter du 1er janvier 2013, pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion telle qu'annexée à la présente délibération.

Délibération n°2013.03 : Schéma départemental d'aires d'accueil des gens du voyage

Vu les conclusions de la commission départementale consultative des gens du voyage

Vu la délibération 2012.12 du 21 février 2012,

Vu le courrier de M. le Préfet du 27 août 2012 à M. Le Maire de Beaugency

Vu la réponse de M. le Maire en date du 4 septembre 2012

Vu la demande de consultation du Conseil Communautaire faite par M. le Préfet

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **confirme** sa compétence aménagement des aires d'accueil des gens du voyage
- **rappelle** les propositions faites antérieurement par les communes du canton de Beaugency pour la création d'une aire cantonale multisites et le refus des services de l'Etat
- **confirme** sa délibération du 21 février 2012 avec demande d'autorisation d'aménager des zones d'accueil en zone inondable, disposition non contradictoire

avec l'existence en zone inondable de nombreux terrains de camping et de loisirs et de terrains d'accueil des gens du voyage

- **indique** son désaccord avec certaines dispositions financières du projet de schéma départemental qui indique qu'il n'y aura plus de fonds d'état pour l'aménagement d'aires d'accueil au vu que la CCCB , comme la CCVM sont des EPCI récents et qu'il n'y a pas lieu qu'ils soient pénalisés au titre d'obligations établies par le schéma révisé qu'ils intègrent pour la première fois

- **indique** qu'il ne dispose d'aucun espace pour l'accueil de grands passages

- **indique** qu'en l'absence de subventions substantielles ainsi qu'en l'absence d'assouplissements de réglementation d'urbanisme toute avancée semble difficile

-**indique** sa préférence pour une réflexion concertée avec les EPCI voisins.

Un débat s'engage au sein du Conseil sur les financements et incitations sur ce type de projet.

Monsieur Pichon pense qu'il y a encore des crédits d'Etat sur cette ligne au titre du précédent contrat.

Monsieur Duchez s'interroge sur la nécessité d'évoquer dans la délibération les terrains familiaux.

Monsieur le Président pense qu'il vaut mieux attendre et prendre contact avec la CCVM à ce sujet. Il faudra également intégrer cette thématique dans la réflexion qu'il va falloir mener sur les PLU puisque ceux-ci doivent être « grenelés ». Le SCOT pourra aussi être un espace de réflexion pour cette thématique.

Délibération n°2013.04 : marché entretien des espaces verts

Vu les transferts de compétences effectué à destination de la CCCB ;

Vu le nombre des équipements aujourd'hui gérés par l'EPCI, à savoir le centre aquatique, la médiathèque, et l'hôtel communautaire ;

Considérant la nécessité d'entretenir les espaces verts de ces infrastructures ;

Considérant que ce marché, dont le montant est évalué à 8 000€, pourra être attribué sur la base des critères de pondération suivants : valeur technique (50%), prix (40%) et délais d'intervention (10%).

Considérant que l'entretien des abords de la Maison de santé des Citeaux sera mis en tranche conditionnelle ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Président à lancer la consultation et attribuer le marché.

Délibération n°2013.05 : aide à l'installation d'un médecin sur le territoire communautaire

Vu les statuts de la CCCB et notamment l'article 2.VII ;

Vu le départ d'un médecin du territoire communautaire dégradant davantage la démographie médicale (médecin du cabinet de Lailly en Val) ;

Vu la situation de la commune de Lailly en Val où il reste un seul médecin ;

Vu la proposition faite par Madame VELECEA;

Considérant la candidature d'un nouveau médecin et l'avis positif du conseil de l'ordre ;

Considérant que la CCCB prendrait en charge un loyer mensuel de 500€ la première année, 250€ la seconde, le tout remboursable en cas de départ en deçà de 18 mois.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Président à signer le protocole d'installation de Madame VELECEA aux conditions énoncées ci-dessus.

Monsieur le Président rappelle les débats lors du précédent conseil et les principes définis alors. Suite aux débats de ce jour, il informe le conseil communautaire que le Pays Loire Beauce lui aussi est très préoccupé par la désertification médicale et qu'il s'attache les services d'un chargé de mission qui aura, entre autres, à appréhender ce sujet.

Délibération n°2013.06 : décision modificative 5

Sur proposition du Président et après rapport de Monsieur Faucon, Vice Président délégué aux finances,

VU la délibération en date du 17 novembre 2012 adoptant le budget primitif de la CCCB,

Considérant qu'au regard de l'exécution du budget, il y a lieu de procéder à des réajustements de crédits ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de modifier par DM le BP 2012 selon les modifications ci-dessous :**

FONCTIONNEMENT

SENS	IMPUTATION			LIBELLE	MONTANT		OBSERVATIONS
					Dépenses	Recettes	
D	01	73923	01	Reversement sur FNGIR	27602		
D	01	73925	01	FPIC	755		
D	0	61522	01	Bâtiments	- 28357		

QUESTIONS DES MEMBRES

Monsieur le Président fait état du courrier sympathique des élèves du collège qui sont allés en Pologne et remercient le Conseil communautaire pour son aide.

Il donne également lecture des remerciements de l'association Val de Lire pour le soutien apporté par le Conseil à l'organisation de la manifestation fin juin pour les rencontres antionales des salons du livre.

Monsieur Golhen souhaite apporter deux informations au Conseil :

- *Un rendez vous a eu lieu avec la DRAC pour faire un bilan intermédiaire du CTL, il y a lieu aujourd'hui de se féliciter de la qualité du travail des agents qui a reçu les félicitations des services de l'Etat.*
- *Il a pu assister avec des représentants des communes et des services concernés à une réunion avec les services de la région qui ont fait comprendre qu'il était peu probable que cette dernière continue à apporter son soutien à deux saisons culturelles sur un territoire de cette échelle*

Monsieur Duchez souhaite que puisse relancer le débat sur la mutualisation. Il a pu prendre conscience des difficultés rencontrées par la CCCB cet été et regrette de ne pas avoir pensé à ce moment à proposer l'aide de sa commune alors que la CCCB avait précédemment accepté d'apporter son soutien.

Monsieur le Président confirme que l'été a été difficile et qu'il est très sensible à l'intervention de Mr Duchez. Quant à la mutualisation, s'il l'appelle de ses vœux, il pense qu'elle doit être raisonnée.

Monsieur Ollivier rappelle que si les intentions sont bonnes, il faut quand même définir des cadres d'intervention avec les DGS, il faut se conformer aux différentes

réglementations, faire attention aux questions des responsabilités et bien respecter les organisations internes.

Monsieur Duchez signale qu'il a au sein de ses agents une secrétaire qui travaille à temps partiel et pourrait compléter son service par des heures supplémentaires.

Monsieur Pichon insiste sur l'urgence d'une intervention sur la toiture de l'épicerie sociale.